

**Mairie de  
COMMEQUIERS**  
Place du 8 Mai  
85220 COMMEQUIERS  
♦♦♦  
☎ : 02 51 54 80 56  
Fax : 02 51 55 14 48

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2008

**Présents :** MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, Antoine DUPÉ, Jean BARREAU, Jean-François JOLLY, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Mickaël RECULEAU, Denis BOUTEAU, Alexandra HAGRON, Fabrice DEVAUD, Anne BESSONNET, Daniel PIERRE, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD.

**Absents :** M. François BOSTVIRONOIS, Mme Josiane FRÉNEAU.  
Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

## 1) COMMUNICATION DU MAIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter les points suivants à l'ordre du jour, en affaires diverses :

1. Projet de réforme du système d'immatriculation des véhicules.
2. Demande de fonds de concours à la communauté de Communes Atlandia
3. Modification de la composition de la commission « affaires culturelles »

## 2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 avril 2008.

## 3) CREATION DE POSTES SAISONNIERS

### 3-1 Pour le Point I

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, un poste saisonnier est créé pour le Point Information de Commequiers.

Il propose de renouveler ce poste pour la période estivale 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste saisonnier d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour le Point I à temps complet, pour une durée déterminée du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008 au lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 inclus, rémunéré sur la base des indices brut 281 et majoré 281 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne recrutée ainsi que tous documents se rapportant à cette création de poste.

*NB : En raison de la reprise de la scolarité de la personne recrutée, à compter du 2 septembre 2008, le terme du contrat est avancé au 1<sup>er</sup> septembre, au lieu du 3 septembre 2008.*

### 3-2 Pour les services techniques municipaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, un poste saisonnier est créé pour les services techniques municipaux.

Il propose de renouveler ce poste pour la période estivale 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste saisonnier d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour les services techniques municipaux à temps complet, pour une durée déterminée du lundi 2 juin 2008 au dimanche 31 août 2008 inclus, rémunéré sur la base des indices brut 281 et majoré 281 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne recrutée ainsi que tous documents se rapportant à cette création de poste.

#### 4) SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

<b>SPORT</b>	
Commequiers Basket	2 700
Commequiers Basket - sous réserve création emploi tremplin	400
Commequiers Football	3 200
Commequiers Judo	2 700
Commequiers Tennis de Table	1 700
Tennis Club Commequiérois	1 080
Danse Les Capucines (ND de Riez - Commequiers)	250
<b>Sous-total</b>	<b>12 030</b>
<b>CULTURE ET MUSIQUE</b>	
Bibliothèque	600
Chorale et Orgue	150
Mis en troupe	450
Les Amis du Vieux Château - <b>feu d'artifices</b>	3 000
Les Amis du Vieux Château - <b>fête médiévale</b>	1 660
<b>Sous-total</b>	<b>5 860</b>
<b>ENSEIGNEMENT</b>	
<b>Collèges et enseignement divers : 20 €/élève en 2008</b>	
AFORBAT - La Roche sur Yon	140
Chambre des Métiers - La Roche sur Yon - Esfora	200
Collège privé Les Epinettes ( <b>ass. sportive &amp; culturelle</b> )	400
Ecole Agriculture Les Etablières - La Roche sur Yon	60
CFA Maison familiale La Louisière - Les Herbiers	20
Lycée Nature (CFA) - La Roche sur Yon	20
Maison familiale - Le Poiré sur Vie	20
Maison familiale - Moulleron en Pareds	20
Maison familiale des métiers (CFA) - St Michel Mont Mercure	40
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	80
Maison familiale La Rivière - St Jean de Monts	20
Maison familiale Les Hermitans - Venansault	20
Briacé (44 Le Landreau)	20
Maison familiale rurale - St Florent des Bois	20
Maison familiale rurale - St Etienne de Montluc	20
AFPBTP - Saint Herblain	20
Association Parents élèves école publique Commequiers (contrat avenir + sorties + fournitures)	3 000
Association Parents élèves Ecole publique Commequiers - <b>112 élèves</b>	3 360
APEL Ecole privée St Pierre Commequiers - <b>160 élèves</b>	4 800
<b>Sous-total</b>	<b>12 280</b>
<b>SEJOURS LINGUISTIQUES</b>	
25 € / élève en 2008 x 12 élèves	300
Provision (sous réserve de demandes ultérieures émanant des établissements scolaires)	200
<b>Sous-total</b>	<b>500</b>
<b>SERVICES SOCIAUX ET DIVERS</b>	
Association Familles Rurales	5 000
Amicale des pompiers d'Apremont	150
Amicale des secouristes	600
Association des déportés et réfractaires (STO)	20
Association pour la gestion du restaurant scolaire	1 700
Fédération des ADMR - Commequiers-Riez	3 125
ADMR - Soullans	75
CCAS de COMMEQUIERS	3 500

<b>SERVICES SOCIAUX ET DIVERS</b>	
UDAF	50
UNC Commequiers	115
Veuves Civiles Association des conjoints survivants	50
<b>Sous-total</b>	<b>14 385</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	170
<b>Sous-total</b>	<b>170</b>
<b>JEUNES ET RETRAITES</b>	
Club 3 <sup>ème</sup> Age - Chênes Verts	216
Corasport	140
<b>Sous-total</b>	<b>356</b>
<b>DIVERS</b>	
Commequiers La Vie (commerçants et artisans)	330
<b>Sous-total</b>	<b>330</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 911,00</b>

Le Conseil Municipal demande que la subvention de 400 € pour l'association sportive « Commequiers Sport Basket » soit mise en réserve jusqu'à la transmission par l'association, des justificatifs de création de l'emploi tremplin pour l'entraîneur.

Les fonds nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget 2008 de la commune.

## 5) TRAVAUX DE VOIRIE

### 5-1 Aménagement du lotissement communal de la Barre 2

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le résultat de la consultation pour les travaux d'aménagement du lotissement communal de la Barre 2 :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Estimation des travaux par la DDE</b>	<b>244 615,00</b>	<b>292 559,54</b>
SOCOVA TP - Commequiers	217 848,10	260 546,33
POISSONNET TP - Aizenay	218 648,50	261 503,61
GTP - St Gilles Croix de Vie	258 220,00	308 831,12
MERCERON TP - Challans	260 725,00	311 827,10

Il précise que lors de sa réunion du 15 avril 2008, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la SOCOVA TP, laquelle prévoit de sous traiter une partie du marché à l'entreprise BODIN SAS de Challans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux d'aménagement du lotissement communal de la Barre 2 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SOCOVA TP de Commequiers, ainsi que tous documents s'y rapportant.

### 5-2 Travaux de voirie programme 2008

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme 2008 des travaux de voirie :

<b>TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2008</b>	<b>COUT ESTIMATION DDE</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
- route de Garanger	134 887,50	161 325,45
- chemin des Plantes	40 580,00	48 533,68
- chemin de la Tranquillité	16 165,00	19 333,34
- impasse « Joubert », rue des Marais	5 974,00	7 144,90
- rue du Moulin	106 680,00	127 589,28
<b>TOTAL</b>	<b>304 286,50</b>	<b>363 926,65</b>

Il précise que les crédits ont été prévus à cet effet au budget communal 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux de voirie suivant dans le cadre d'un marché sur appel d'offres ouvert et d'engager la procédure de consultation des entreprises ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- demande le concours de la D.D.E. pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux conformément à sa mission ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

## **6) CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX**

### **6-1 Les Volettes (tranche 2) – rue des Ecoutes**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis deux ans environ, la commune a saisi l'opportunité de faire réaliser, à moindre coût, des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public, parallèlement aux travaux de renforcement engagés par le SyDEV sur le réseau électrique dans le secteur des Volettes et rue des Ecoutes.

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux, rue des Ecoutes, il propose de réaliser en complément, les travaux d'effacement des lignes téléphoniques. Il indique que la participation de la commune s'élève à 512 € HT soit 612,35 € TTC. France Télécom finance les travaux à hauteur de 2 440 € HT soit 2 918,24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux d'effacement des réseaux téléphoniques rue des Ecoutes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec France Télécom.

### **6-2 Rue du Puits Caillaud**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du contrat environnement rural signé entre le Département de la Vendée et le Syndicat Mixte « Mer et Vie », la commune de Commequiers a programmé en 2007 les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public rue du Puits Caillaud.

En complément de ces travaux, il propose de réaliser les travaux d'effacement des lignes téléphoniques. Il indique que la participation de la commune s'élève à 712 € HT soit 851,55 € TTC. France Télécom finance les travaux à hauteur de 3 240 € HT soit 3 875,04 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux d'effacement des réseaux téléphoniques rue du Puits Caillaud ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec France Télécom.

Les crédits nécessaires pour ces deux opérations, seront prélevés en section d'investissement à l'article 20416, hors opération, du budget communal 2008.

## **7) CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE NETTOYAGE DE LA SALLE DES SPORTS**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de confier le nettoyage de la salle des sports à une entreprise spécialisée.

Il présente ensuite les conditions contractuelles présentées par l'entreprise VMS domiciliée à Coëx, lesquelles peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- ♦ Fréquence d'intervention : mensuelle
- ♦ Nature de la prestation : balayage et nettoyage des sols avec balayeuse ou autolaveuse (matériel et produits fournis par VMS)
- ♦ Coût mensuel : 226,26 € HT soit 270,61 € TTC
- ♦ Coût annuel : 2 715,12 € HT soit 3 247,28 € TTC
- ♦ Durée du contrat : 1 an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de confier le nettoyage de la salle des sports à la société VMS, domiciliée 14 21 bis rue du Paradis 85220 COEX, aux conditions présentées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec l'entreprise VMS, ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## **8) ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. En outre, les autres agents, relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire du droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires. Ainsi, actuellement notre collectivité est assurée à ce titre.

Depuis la transposition de la directive européenne n° 92/50/CEE du 18 juin 1992 en droit français (décret du 27 février 1998), les contrats d'assurance sont soumis au code des marchés publics.

Par courrier du 23 avril 2008, le Président du Centre de Gestion nous a informé qu'en raison de la fin du contrat groupe existant conclu avec CNP Assurances, dont le terme est fixé au 31 décembre 2008, le conseil d'administration a délibéré le 7 janvier dernier quant à l'engagement d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un contrat groupe conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi sus-visée du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Il propose d'associer à cette démarche l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion, étant précisé que celles et ceux comptant au moins 30 agents relevant de la CNRACL feront chacun(e) l'objet d'une option distincte. En revanche, les collectivités et établissements publics comptant moins de 30 agents relevant de la CNRACL font l'objet d'une mutualisation et bénéficient de taux uniques, avec toutefois la distinction ci-après, rendue nécessaire en raison des spécificités des établissements médico-sociaux qui présentent la plupart du temps un taux de sinistralité supérieur :

- groupe des mairies et des établissements publics
- groupe des EHPAD et foyers-logements

Compte tenu de ces éléments et dans un souci de bonne gestion, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'adhérer à l'initiative du Centre de Gestion ;
- de donner mandat à son Président pour effectuer au nom de la collectivité une mise en concurrence d'assureurs agréés, en vue de l'établissement d'un contrat groupe, dans les conditions sus-énoncées, étant entendu, qu'au terme de la consultation, la collectivité demeurera libre de souscrire ou non ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'adhérer à la démarche proposée par le Centre de Gestion et de donner mandat à son Président pour effectuer au nom de la collectivité une mise en concurrence d'assureurs agréés en vue de l'établissement d'un contrat groupe, étant entendu que la collectivité demeurera libre de souscrire ou non ce contrat.

## **9) SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de sa séance du 20 février dernier, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Noirmoutier, en lieu et place des quatre communes du canton (Barbâtre, l'Île de Noirmoutier, l'Épine, la Guérinière).

La commune de Commequiers adhérant au Syndicat Mixte, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Noirmoutier au Syndicat Mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin.

## 10) RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de remplacer le photocopieur de la Mairie, dont le contrat de location prendra fin le 24 juin 2008.

Il présente les différentes propositions financières pour la location sur 5 ans d'un appareil connectable à l'équipement informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix pour et 3 abstentions), décide :

- de renouveler le photocopieur de la Mairie et de choisir une location sur cinq ans (20 trimestres), avec un coût trimestriel de 648 € HT,
- de retenir la société SBS Bureautique de La Roche-sur-Yon pour un appareil de marque XEROX WorkCentre 7345 V FBX,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et le contrat de maintenance correspondants.

## 11) ELECTION DES DELEGUES AUX COMITES CONSULTATIFS DE LA CC ATLANCIA

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder à la désignation des membres des comités consultatifs de la Communauté de Communes Atlancia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer les membres suivants aux comités consultatifs de la Communauté de Communes Atlancia :

Comité Consultatif	Titulaire	Suppléant
Environnement	BOSTVIRONOIS François	DUPÉ Antoine
Tourisme	BOURCEREAU Jacques	FRÉNEAU Josiane
Culture Loisirs Sports	BOURCEREAU Jacques	FRÉNEAU Josiane
Communication	BOUTEAU Denis	

## 12) BUDGETS 2008 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

### 12-1 Budget commune

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits inscrits à certains chapitres du budget commune 2008 sont insuffisants. De ce fait, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement – Virement de crédit					
Article	Dépenses	Montant	Article	Dépenses	Montant
6574	Subventions aux associations	+ 3 500,00	022	Dépenses imprévues	- 3 500,00
<b>Total</b>		<b>+ 3 500,00</b>	<b>Total</b>		<b>- 3 500,00</b>
Section d'investissement – Virement de crédit					
Article	Dépenses	Montant	Article	Dépenses	Montant
20417	Participation France Télécom pour effacement de réseaux	+ 465,00	020	Dépenses imprévues	- 465,00
<b>Total</b>		<b>+ 465,00</b>	<b>Total</b>		<b>- 465,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires du budget commune 2008 telles que présentées ci-dessus.

### 12-2 Budget La Barre 2

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits inscrits à certains chapitres du budget 2008 de la Barre 2 sont insuffisants. De ce fait, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement – Virement de crédit					
Article	Dépenses	Montant	Article	Dépenses	Montant
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 0,01	605	Travaux de viabilité et VRD	- 0,01
<b>Total</b>		<b>+ 0,01</b>	<b>Total</b>		<b>- 0,01</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires du budget 2008 de la Barre 2 telles que présentées ci-dessus.

### 13) AFFAIRES DIVERSES

#### 13-1 Réforme du système d'immatriculation des véhicules

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de réforme de l'immatriculation des véhicules, prévu par le Ministère de l'Intérieur, risque de conduire à la disparition du numéro 85 sur les plaques minéralogiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le fait que l'on puisse faire figurer en option, un numéro de petite taille illisible sur la plaque, n'y changera rien.

Cette disparition portera atteinte à l'identité départementale de la Vendée.

En effet, le numéro 85, au-delà des plaques minéralogiques, est décliné dans les raisons sociales de nombreuses entreprises, la dénomination de nombreuses associations, et utilisé par de nombreuses personnes publiques ou privées.

Il est un repère pour tous ceux qui visitent la Vendée.

Il est le véhicule de l'image, de la culture et du dynamisme du département de la Vendée.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Rappelle l'attachement de la commune de COMMEQUIERS à la présence du numéro 85 sur les plaques minéralogiques,
- Demande au Ministre de l'Intérieur de modifier son projet de réforme,
- Autorise Monsieur le Maire à mener toutes les actions nécessaires pour mettre en œuvre la présente décision.

#### 13-2 Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Atlancia

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme des travaux de voirie 2008, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2008	COUT ESTIMATION DDE	
	HT	TTC
- route de Garanger	134 887,50	161 325,45
- chemin des Plantes	40 580,00	48 533,68
- chemin de la Tranquillité	16 165,00	19 333,34
- impasse « Joubert », rue des Marais	5 974,00	7 144,90
- rue du Moulin	106 680,00	127 589,28
<b>TOTAL</b>	<b>304 286,50</b>	<b>363 926,65</b>

Monsieur le Maire fait état de l'article L.5214-16 V qui précise qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

De ce fait, il propose de solliciter la Communauté de Communes Atlancia pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 54 160 euros afin de contribuer au projet des travaux de voirie 2008, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

✚ Coût prévisionnel HT	= 304 286,50 €
✚ Fonds de concours de la CC Atlancia	= 54 160,00 €
✚ Autofinancement	= 250 126,50 € HT soit 299 151,29 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite la Communauté de Communes Atlancia pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 54 160 € pour la réalisation des travaux de voirie programmés en 2008.

### 13-3 Modification de la composition des commissions communales « affaires culturelles » et « associations »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du souhait de Monsieur Fabrice DEVAUD d'être membre des commissions communales « affaires culturelles » et « associations ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour et 1 abstention) :

- décide de modifier la composition des commissions « affaires culturelles » et « associations » ainsi qu'il suit ;
- précise que Monsieur le Maire demeure président de ces commissions :

<b>Affaires culturelles</b>	Affaires culturelles, bibliothèque, Point I, animations, tourisme	<b>BOURCEREAU Jacques</b> BOUTEAU Denis CORBIN-STEIB Denise DEVAUD Fabrice FRÉNEAU Josiane JOLLY Jean-François POIRAUDEAU Marie-Bernadette RECULEAU Mickaël
<b>Associations</b>	Fonctionnement associatif, subventions, planning d'occupation des salles	<b>BOURCEREAU Jacques</b> BOUTEAU Denis DEVAUD Fabrice GARREAU Laurence HAGRON Alexandra JOLLY Jean-François RECULEAU Mickaël

Cette délibération modifie celle du 25 mars 2008, reçue en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le 3 avril 2008.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,  
Jean-Paul ELINEAU